



COMMUNIQUÉ

INFORMATION SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Publication en application du Code AFEP/MEDEF

1. Rémunération 2020 et actions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance :

- a rappelé qu'aucune attribution d'actions de performance n'a été réalisée au titre de l'exercice 2020, en raison des circonstances très particulières nées de la pandémie du COVID-19 ;
- a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performances en 2020 au titre de tous les indicateurs fixés en début d'année et avant la crise du COVID-19.

a. Rémunération 2020

Sur ces bases et sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a arrêté, le montant individuel des rémunérations en numéraire attribuées à chacun des mandataires au titre de l'exercice 2020, qui se résument ainsi :

- Nicolas de TAVERNOST a perçu une rémunération fixe de 1 000 007 €, inchangée depuis 2016, et percevra une rémunération variable de 790 524 €, en recul de -4,8% par rapport à 2019 ;
- Thomas VALENTIN a perçu une rémunération fixe de 495 001 €, inchangée depuis 2010, et percevra une rémunération variable de 431 363 €, en recul de -4,8% par rapport à 2019, et qui inclut 105 584 € au titre de son mandat social, en recul de -11,2% ;
- Régis RAVANAS a perçu une rémunération fixe de 550 004 €, et percevra une rémunération variable de 473 930 €, dont 10 665 € au titre de son mandat social pour la période courant du 29 juillet au 31 décembre 2020 ;
- Jérôme LEFEBURE a perçu une rémunération fixe de 410 007 €, inchangée depuis 2017, et percevra une rémunération variable de 190 346 €, en recul de -4,8% par rapport à 2019, et qui inclut 33 019 € au titre de son mandat social, en recul de de -11,2% ;
- David LARRAMENDY a perçu une rémunération fixe de 360 009 €, inchangée depuis 2018, et percevra une rémunération variable de 284 703 €, en recul de -4,8% par rapport à 2019, et qui inclut 44 128 € au titre de son mandat social.

La mise en paiement des parts variables dues au titre des mandats sociaux de chacun des membres du Directoire n'interviendra qu'une fois leurs montants approuvés par l'assemblée générale du 20 avril 2021.

Au global, et compte tenu du fait que les membres du Directoire n'ont reçu aucune attribution d'actions de performance en 2020, la rémunération totale attribuée au titre de 2020 à chacun des membres du Directoire s'élève à :

- 1 796 060 € pour Nicolas de TAVERNOST, en recul de **-17,1%** ;
- 911 678 € pour Thomas VALENTIN, en recul de **-21,2%** ;
- 1 030 371 € pour Régis RAVANAS ;
- 607 547 € pour Jérôme LEFEBURE, en recul de **-27,8%** ;
- 649 800 € pour David LARRAMENDY, en recul de **-25,8%**.

b. Livraison définitive d'actions de performance

Enfin, lors de cette séance, le Conseil de Surveillance a également validé les performances 2020 exigées au titre des deux plans d'attribution d'actions de performance (2017 et 2018), mesurés chacun sur une performance triennale.

Concernant le Plan 2018-2020, arrivé à échéance de sa période triennale de performance, le Conseil de Surveillance a validé la performance cumulée qui s'avère supérieure à l'objectif cumulé fixé pour la livraison de la totalité des actions attribuées en 2018.

Ainsi, la livraison de 76 500 actions interviendra le 31 mars 2021 pour les quantités respectives suivantes :

- 28 000 actions au bénéfice de Nicolas de TAVERNOST ;
- 18 600 actions au bénéfice de Thomas VALENTIN ;
- 14 000 actions au bénéfice de Jérôme LEFEBURE ;
- 15 500 actions au bénéfice de David LARRAMENDY.

2. Rémunération 2021

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé de maintenir en l'état les règles de détermination de la rémunération de chacun des membres du Directoire, pour toutes ses composantes individuelles et ce dans le cadre de la politique de rémunérations qui sera proposée à la prochaine assemblée.